

Coty réaffirme vouloir reprendre 100% d'Avon

Le groupe de cosmétiques américain Coty a réaffirmé lundi vouloir racheter son concurrent en difficulté Avon, mais a indiqué ne pas être disposé à relever son offre tant qu'il n'a pas d'accès à ses comptes via un processus d'examen approfondi («due diligence»). «Nous continuons à croire dans les bénéfices de l'acquisition que nous avons proposée, et restons intéressés pour vous rencontrer afin de discuter de notre proposition, que nous ne maintiendrons que sur une base amicale, consensuelle», a écrit le PDG de Coty, Bart Becht, à la dirigeante d'Avon Andrea Jung.

Coty avait annoncé début avril vouloir créer un géant mondial de la cosmétique en rachetant Avon pour 23,25 dollars par ac-

tion en numéraire, ce qui valoriserait sa cible à 10 milliards de dollars. Mais l'intéressé a rejeté cette offre jugée «insuffisante» et «opportuniste». «Notre proposition actuelle de 23,25 dollars reflète ce que nous savons d'Avon sur la base des informations publiques», souligne M. Becht.

«A ce stade, sans être invités à une due diligence complète, nous n'avons pas moyen de connaître le meilleur prix que nous pouvons en fin de compte payer aux actionnaires d'Avon», poursuit-il. «Le seul moyen raisonnable d'arriver à une conclusion sur la valeur globale pour vos actionnaires est de le faire dans des négociations privées, après que vous nous ayez donné accès à la due diligence», ajoute-t-il. ■

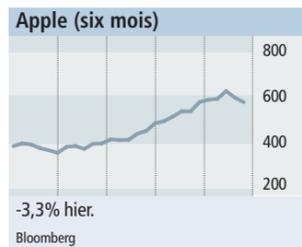
L'affaiblissement continue

APPLE/GOOGLE. Les deux titres ont poursuivi leur baisse hier. Signe d'un craquement ou simple correction?

FRÉDÉRIC MAMAÏS

Les marchés rappellent en ce moment que les pommiers ne montent pas jusqu'au ciel. Correction, prises de bénéfice ou premières fissures inquiétantes sur le marché technologique? Les cours des deux plus grandes valeurs technologiques ont bien viré dans le rouge vendredi et hier. Les titres d'Apple et de Google ont tous deux perdu plus de 3% hier. Apple - qui a vécu sa cinquième séance de suite dans le rouge - est à nouveau tombé sous la barre des 600 dollars, du jamais depuis mars.

L'action Apple a perdu plus de 9% depuis son plus haut de 644 dollars atteint la semaine dernière.



Fait remarquable, le S&P 500 a grimpé de 1,4% jeudi, pendant que le titre de la firme de Cupertino finissait en baisse de 0,6%. Or, il faut remonter à mars 2009 pour retrouver une situation dans laquelle l'indice progresse d'au moins 1% et Apple baisse d'au moins 0,5%. Quant à Google, le titre a cédé plus de 7% depuis la publication de ses résultats jeudi

et perdait plus de 3% hier vers 18h00 (heure suisse), s'approchant des 600 dollars.

Comment interpréter ces accès de faiblesse, au moment où les valorisations gigantesques des mastodontes de l'internet et les opérations d'IPO ou M&A agitent le spectre d'une nouvelle bulle technologique? Le marché bruisse de rumeurs sur le phénomène actuel. Certains évoquent la sortie possible d'un iPad mini à 200 dollars, qui provoquerait le dommage collatéral de cannibaliser le marché. Le sujet a agité les spécialistes la semaine dernière, depuis qu'un blog chinois a parlé d'un modèle plus compact (7,85 pouces) qu'Apple pourrait lancer. Un produit qui, selon un sondage, sédui-

rait les consommateurs mais qui, du coup, saperait le marché des tablettes et se retournerait contre la firme elle-même.

D'autres spécialistes attribuent cette chute par la plainte déposée le 11 avril par le Département américain de la justice contre Apple et six éditeurs pour entente illicite sur les prix des livres électroniques. Les analystes prudents, à l'image de Dan Greenhaus (BTIG) interrogé par le *Wall Street Journal*, soulignent plus prosaïquement que le récent rally a fait ressortir des voix plus sceptiques sur l'ascension irrésistible d'Apple. La dynamique haussière reste impressionnante en dépit de la correction, avec un titre qui progresse de plus de 80% sur un an. ■

AVIS FINANCIER – infopub@agefi.com

SUITE DE LA PAGE UNE

Le nouveau et rapide paradigme du livre

Ces nouvelles habitudes pourraient avoir des conséquences importantes pour l'économie du livre – bien au-delà de celles évoquées récemment au cours des débats sur le prix du livre. Si les industries de la musique et du film illustrent le chemin que le livre est appelé à suivre, il est probable que le secteur va subir un éclatement de son modèle entre blockbusters (le da Vinci Code, ou la série des Millenium pour la fiction) et productions au public plus restreint. La mutualisation des profits pour découvrir des talents et les promouvoir va subir un phénomène d'attrition.

Or, à la différence des maisons de production de musique et de films, la maison d'édition a une influence sur les comportements d'achat des lecteurs. En effet, au-delà de l'auteur, parfois peu connu, la réputation de la maison d'édition donne une crédibilité au contenu. Elle est aussi un gage de qualité, comme l'illustre l'échec relatif des livres publiés à compte d'auteur, ou par des maisons d'édition en ligne à faible coût.

La viabilité du financement du livre par «crowdfunding» (à l'image de ce qui se profile pour la musique ou les films) reste à prouver. Les ouvrages exigeants et de fond de catalogue sont ceux qui sont aussi les plus difficiles à faire émerger. Des expériences de «lecture interactive», où les lecteurs peuvent choisir l'évolution du contenu; ou la réinvention du livre-feuilleton, où les lecteurs achètent les chapitres à mesure qu'ils sont produits, et peuvent influencer sur ces derniers, ont eu jusqu'à présent des résultats mitigés.

Le plus préoccupant est que non seulement les maisons d'édition sont sous pression, mais les auteurs également. Ceux-ci sont rémunérés sous forme de droits d'auteur en moyenne de 8 à 12% du prix public (sauf pour les auteurs de best sellers). Si ce dernier chute fortement (du fait de la suppression des frais d'impression et de la réduction des coûts de distribution), la rémunération de l'auteur chute d'autant. Pour

10.000 ventes (ce qui est un succès de librairie), un auteur pouvait toucher 10% des 25 francs du prix public. Si le prix du livre chute à 5 ou 7 francs, voire moins, il faudrait que les ventes soient multipliées par 4 à 5 pour maintenir un revenu constant à l'auteur. Ceci semble peu probable: les lecteurs d'e-book lisent en moyenne 24 livres par an contre 15 pour les lecteurs classiques d'après le Pew survey.

Il est de bon ton d'indiquer, comme l'a récemment fait *The Economist*, qu'avant l'invention de la machine à imprimer, les auteurs étaient pauvres et avaient des mécènes éclairés. Sauf à revoir l'économie du livre, les auteurs seront à nouveau pauvres - mais il est peu probable que le mécénat soit une voie viable pour produire des ouvrages de qualité et accompagner des auteurs sur la durée. Les lecteurs pré-Gutenberg étaient peu nombreux, riches, lettrés et les livres étaient chers et produits pour eux. La richesse et la réputation des mécènes servaient la production littéraire des auteurs. Aujourd'hui, la production littéraire doit servir la construction de la richesse et de la réputation des patrons modernes. Les livres sponsorisés servent donc une cause, ce qui nuit à l'objectif d'une production de qualité, objective et servant un débat ouvert.

Le risque d'un appauvrissement intellectuel généralisé est donc réel. Il est peut-être envisageable d'établir un modèle d'industries culturelles de divertissement (musique, films) reposant sur un amateurisme éclairé. Le livre ne peut hélas pas espérer prospérer faute des moyens économiques nécessaires à la recherche, l'écriture et la subsistance de l'auteur. Il n'y a pas de produits dérivés en littérature, tout comme il n'y a pas de concerts et de diffusion télévisée. Le e-book est une étape déterminante dans la massification de l'accès au savoir et au livre. Il pourrait bien, faute d'un modèle économique pour les auteurs, marquer une forme de déclin de la pensée moderne, si l'on n'y prend garde. (CD)

PRIVATE BANKING PLUS.

«Squint» by Valentin Jeck
Valartis Prix Photo 2011



INVITATION TO THE ORDINARY SHAREHOLDERS' MEETING 2012

We invite our shareholders to the Ordinary Shareholders' Meeting of Valartis Group AG. The Shareholders' Meeting will be held on **Tuesday, 8 May 2012, at 5.00 pm** at the World Trade Center, Leutschenbachstrasse 95, in Zurich.

The Annual Report has been published on www.valartisgroup.ch and will be available at the Shareholder's Meeting.

Agenda

- Approval of the Annual Reports: Consolidated Financial Statements and Consolidated Annual Report of the Valartis Group and Financial Statements and Annual Report of Valartis Group AG for the financial year 2011; acknowledgement of the Auditors' Reports**

The Board of Directors proposes that the Annual Reports 2011 of the Valartis Group and of Valartis Group AG be approved.

- Allocation of profit of Valartis Group AG**

The Board of Directors proposes the following profit allocation:

Profit brought forward from previous year	CHF	865,375
Net profit	CHF	5,018,903
Retained earnings	CHF	5,884,278
Allocations from/to free reserves	CHF	0
Dividend on capital entitled to dividend payments	CHF	0
Profit to be carried forward	CHF	5,884,278
Dividend per bearer share entitled to dividend payments	CHF	0

- Discharge of the Members of the Board of Directors**

The Board of Directors proposes that discharge be granted to the Members of the Board of Directors.

- Change of the Articles of Association**

The Board of Directors proposes the following change of the Articles of Association (changes in **bold**):

Art. 13 Para 1: The Board of Directors consists of at least three members who are elected by the General Assembly for a **term of one year**, i.e. up to and including the **first** Annual General Meeting after their election. A re-election is possible.

With a shortened term of office, a modern corporate governance can be achieved.

- Elections**

- Board of Directors

The Board of Directors proposes the re-election of Prof. Dr. Erwin W. Heri, Chairman of the Board of Directors, for another term of office of one year.

- Auditors

The Board of Directors proposes that Ernst & Young AG, Zurich, be appointed Group auditor and auditor of Valartis Group AG for a further one-year term of office.

You can obtain admission tickets (proxy on the reverse) until 2 May 2012 via your custodian bank or from Valartis Bank AG, Zurich, in return for depositing your shares.

We have appointed Dr. Jürg Martin, attorney at law, Stadthausstrasse 12, 8400 Winterthur, as independent proxy for voting rights in accordance with Art. 689c Swiss Code of Obligations. If you would like to authorize Dr. Jürg Martin to act as proxy, please send him the admission ticket together with your authority and any instructions by no later than 2 May 2012.

Proxies as per Art. 689d Swiss Code of Obligations must state the number, type and nominal value of the shares they represent at the admission control.

Baar ZG, 17 April 2012

Prof. Dr. Erwin W. Heri, Chairman of the Board of Directors of Valartis Group AG

Valartis Group AG
Blegistrasse 11a
6340 Baar ZG
Switzerland
Phone +41 41 760 70 20
Fax +41 41 760 70 19
www.valartisgroup.ch

valartisgroup+